

Compte rendu de la séance 22 janvier 2016

L'an deux mil seize, le 22 janvier, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 15/01/2016, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE DE SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, THURMEL Frédérique, adjoints
Mmes GOUEYTHIEU Sabine, GIRAUD Séverine, MICHALCZYK Catherine,
MM. FEYNIE Daniel, PASQUET Serge, ROUX Vincent, conseillers.

Absent excusé : M. IMBEAUX Michel

Secrétaire de séance : Mme Séverine GIRAUD

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.
Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ *ADAP (Agenda d'Accessibilité programmé) : plan de financement*

Dans le cadre de la démarche communautaire, la commune de Saint-Louis-en-L'Isle souhaite rendre accessible ses ERP et ses IOP.

Monsieur le Maire présente les plans de financement prévisionnel au conseil municipal.

Il précise que la Communauté de communes du Mussidanais en Périgord participera à hauteur de 50% du reste à financer par notre collectivité après subventions.

Sur les différents financements (Communauté de communes, Conseil Départemental, DETR et FIPHFP) le montant restant à charge de la commune s'élève à 5 830.40 € HT.

Priorités de réalisation :

La commune souhaite engager la mise en accessibilité de la mairie, du foyer rural, du restaurant scolaire et créer des cheminements sécurisés entre ces différents bâtiments.
Pour le stade de foot, place PMR + WC aux normes handicapées.

Le conseil municipal valide les coûts estimatifs de réalisation et d'aménagements, autorise monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental de la Dordogne.

Le conseil municipal décide l'inscription des travaux au budget 2016 et autorise monsieur le Maire à lancer les consultations des marchés de travaux et à signer tout document inhérent au projet.

➤ ***AXA : indemnisation dommage***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'AXA assurances indemnise la commune pour le sinistre survenu le 8 novembre 2015 (accident de circulation : détérioration de la clôture du Foyer Rural) et qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de cette indemnisation.

Le conseil municipal accepte le montant proposé par l'assurance AXA soit 620 € correspondant au devis des réparations.

➤ ***SIAEP Mussidan Neuvic : délégués***

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2016 des SIAEP Mussidan et de Neuvic, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués.

Sont élus :

- Délégués titulaires : M. FEYNIE Daniel et M. IMBEAUX Michel
- Délégués suppléants : MME LYOEN Marie-Yvonne et Mme THURMEL Frédérique

➤ ***SIVOS : rapport d'activités exercice 2015***

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité pour l'année 2015.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

➤ ***Indemnités pour Maire et adjoints***

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Il précise que, même à sa demande, l'indemnité de fonction du Maire ne pourra être inférieure au taux maximal. Le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des autres élus bénéficiant d'une indemnité de fonction (adjoints et le cas échéant conseillers municipaux)

Monsieur le Maire souhaite donner une délégation avec signature à un conseiller municipal (Michel IMBEAUX) avec instauration d'une indemnité afin de le dédommager sur les frais qu'occasionnent les missions qu'il remplit.

- Le conseil municipal vote les indemnités de fonctions de la façon suivante :

Maire :

17% de l'indice 1015 (taux maximum obligatoire)

Les 3 adjoints :

5.20% de l'indice 1015 (taux non imposé - taux maxi : 6.6%)

Conseiller municipal :

4.18% de l'indice 1015 (taux non imposé - taux maxi : 6.6%)

➤ ***Contrat de location photocopieur mairie***

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler le copieur de la mairie afin de disposer de matériel performant.

Après avoir examiné les devis, le conseil municipal choisit ARIANE BUREAUTIQUE pour le renouvellement du copieur et autorise monsieur le Maire à signer le contrat de location du matériel.

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2016**

N° des délibérations	Objet	décision
2016-2201-1	ADAP : plan de financement	OK pour réalisation des travaux en 2016 subventionnés par FIPHFP, CG, DETR, CCMP
2016-2201-2	AXA : indemnisation sinistre	OK pour montant
2016-2201-3	SIAEP Mussidan-Neuvic : Délégués titulaires et suppléants	Titulaires : FEYNIE et IMBEAUX Suppléants : LYOEN et THURMEL
2016-2201-4	SIVOS : rapport d'activité	OK
2016-2201-5	Contrat location copieur mairie	OK pour ARIANE BUREAUTIQUE
2016-2201-6	Indemnités maire, adjoints et conseiller	Maire : 17% Adjoints : 5.20% Conseiller avec délégation : 4.18%

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2016**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
MICHALCZYK Catherine		
GIRAUD Séverine		
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		Excusé
FEYNIE Daniel		
PASQUET Serge		
GOUEYTHIEU Sabine		